

Quatrième Assemblée plénière
Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

Recommandations du Groupe de travail n° 1: Terrorisme

Approuvées par l'Assemblée plénière le 21 mai 2005.

Nous, parlementaires des Amériques, recommandons de:

1. **Condamner** le terrorisme sous toutes ses formes et quelle qu'en soit la cause, y compris les actes de terrorisme de groupes extrémistes et le terrorisme d'État.
2. **Définir** comme crimes graves et de lèse-humanité les actes terroristes, indépendamment du moment et du lieu de leur perpétration dans le monde.
3. **Réitérer** l'urgence de ratifier, de mettre en oeuvre et d'appliquer les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, en particulier la Convention interaméricaine contre le terrorisme, les douze conventions et protocoles des Nations Unies ainsi que les résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU.
4. **Incorporer**, dans le droit interne de nos pays, les mesures proposées par les organismes internationaux pour combattre et prévenir le terrorisme, en insistant sur le respect des garanties individuelles et des droits de la personne.
5. **S'efforcer** d'élaborer des définitions communes qui permettront des poursuites rapides en raison de délits associés au terrorisme.
6. **Élaborer** et mettre en oeuvre des actions et efforts de coopération en vue de combattre et de prévenir le terrorisme, en profitant des expériences des parlements de chaque pays.
7. **Resserrer** les liens de coopération technique entre les organismes multilatéraux et nos parlements, spécialement avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains.
8. **Lutter** contre les délits transnationaux commis par le crime organisé (le narcotrafic, le crime organisé, le blanchiment d'argent, la contrebande d'armes, le trafic de personnes, les enlèvements, entre autres) associés aux activités terroristes, soit en les appuyant directement soit en les finançant.
9. **Demander** au Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) de rédiger un guide d'information contenant des éléments utiles qui aideront les parlementaires à ratifier les instruments internationaux et à élaborer des législations nationales en matière de terrorisme.

Quatrième Assemblée plénière
Recommandations du Groupe de travail n° 1:
Terrorisme
Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

Mme. Silvia Hernández
Sénatrice du Mexique
Présidente du Groupe de travail sur le terrorisme

M. Sérgio Fernandes Senna Pires
Rapporteur
